

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 52

En exercice : 52

Présents : 46



N°031

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026**

L'AN deux mille vingt-six, le 09 avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, FAZAZI Zeid, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, HUREL Marguerite, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, NAULEAU Pierre-Yves, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, PRESSET Louis, KONTE Djeneba, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DICKA Carole, LAFARGE Astrid, FRANCLLET Karine, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BOUZIDI Zakia, BENDAHMANE Ayoub, CAZALOT-DUQUESNE Laura, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Aïcha NIAKATE

Madame Yanna ANTIGNY-FERNANDES

Madame Severine ALEHAUSE

Monsieur Amadou DIAW

Monsieur Ulysse KUMMER

Madame Ling LENZI

Monsieur Sadio Edouard SISSOKO

Monsieur Lucas GOLON

Madame Dialla COULIBALY

Madame Carolina FAYE

Monsieur Guillaume LESCAUT

Madame Karine FRANCLLET

Secrétaire de séance : Guillaume LESCAUT

OBJET : Élection des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Sofienne KARROUMI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-2, L. 1411-5 et L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres ; que cet article précise que les membres de cette commission sont désignés conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission d'appel d'offres (C.A.O.) est composée du Maire ou son représentant, président, et de 5 membres du Conseil municipal qui seront titulaires et 5 membres du Conseil municipal qui seront suppléants ; que ces conseillers municipaux sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient d'élire les nouveaux membres de la C.A.O. ;

Considérant que selon le mode de scrutin précité, la Majorité municipale dispose de quatre postes titulaires et quatre postes suppléants ; que l'opposition dispose d'un poste de titulaire et d'un poste de suppléant ;

Considérant la volonté commune de tous les élus du Conseil municipal de constituer une liste commune avec la composition précitée ; qu'il a été donc proposé de voter pour la liste suivante :

- Titulaires :
 - Dialla COULIBALY,
 - Sofiane OURABAH,
 - Nabila DJEBBARI,
 - Sadio SISSOKO,
 - Karine FRANCLET.

- Suppléants :

- Marguerite HUREL,
- Marc GUERRIEN,
- Djeneba KONTE,
- Eric PLEE,
- Mizgin OZHAN.

Considérant que tous les élus ont voté à bulletin secret ; que Monsieur Ayoub BENDAHMANE et Monsieur Zeïd FAZAZI, assesseurs, ont procédé au dépouillement des votes ; que les élus ont été invités à voter pour ou contre la liste unique précitée ;

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52
 Nombre de bulletins en faveur de la liste unique : 51
 Bulletin blanc : 1
 Elu n'ayant pas pris part au vote : 1

Considérant que la liste proposée a recueilli plus de la majorité des voix, le conseil municipal comptant 53 élus ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

DECIDE de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de suffrages exprimés : 52
 Bulletins blancs ou nuls : 1
 Bulletins pour : 51
 Bulletins contre : 0
 Elu n'ayant pas pris part au vote : 1
 Sièges à pourvoir : 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants

DIT que selon le mode de scrutin précité, la majorité municipale dispose de quatre sièges titulaires et quatre sièges suppléants ; que l'opposition dispose d'un siège titulaire et d'un siège suppléant.

DIT qu'il a été souhaité de proposer au vote une seule liste commune selon le nombre de sièges précité.

Vu le résultat du scrutin, **ELIT** les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres (C.A.O) comme suit :

Titulaires	Suppléants
Dialla COULIBALY	Marguerite HUREL
Sofiane OURABAH	Marc GUERRIEN
Nabila DJEBBARI	Djeneba KONTE
Sadio SISSOKO	Eric PLEE
Karine FRANCKET	Mizgin OZHAN

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 17/04/26
Accusé en préfecture :
93-219300019-20260409-Imc138917-DE-1-1
Publiée le : 20/04/26
Certifiée exécutoire : 17/04/26

Le Maire,
Sofienne KARROUMI

